

Secrétariat général

Paris, le **13 NOV. 2015**

Direction des ressources humaines

Département des relations sociales

Bureau du dialogue social national

Monsieur le Secrétaire général,

L'instruction du 16 juin 2015 relative aux nouvelles modalités du dialogue social dans nos ministères prévoit l'organisation de trois nouveaux types de réunions, les groupes de dialogue, les réunions de chantiers de l'agenda social et les réunions de synthèse de l'agenda social.

Le présent courrier a pour objet de vous informer de la mise en place de ces nouvelles formes de dialogue social selon une proposition de calendrier jointe en annexe.

Sur le point particulier de l'organisation des groupes de dialogue, l'instruction prévoit que les ordres du jour de ces réunions seront partagés entre l'administration et les organisations syndicales. À cet effet, je vous propose de vous adresser 30 jours avant la réunion d'un groupe de dialogue une information vous sollicitant pour l'inscription de points à l'ordre du jour de la réunion suivante. Les ordres du jour de chacune de ces réunions seront établis en équilibrant le nombre de points proposés par l'administration d'une part et les organisations syndicales d'autre part. L'administration veillera à ce que les demandes des organisations syndicales soient satisfaites, les délais d'instruction des sujets demandés pouvant en justifier leur inscription à une réunion ultérieure.

Je souhaite d'ores et déjà vous informer de mon intention d'organiser un premier groupe de dialogue le 15 décembre prochain. Je vous prie en conséquence de bien vouloir informer le département des relations sociales des points que vous souhaiteriez voir inscrits à l'ordre du jour de cette première réunion pour le vendredi 27 novembre 2015.

Par ailleurs il convient de préciser que toute réunion dont le thème figure à l'agenda social des ministères, doit être considérée comme une réunion de chantier de l'agenda social dont les modalités d'organisation figurent au paragraphe 2-2 de l'instruction.

Enfin l'instruction du 16 juin 2015 précise que la Direction des Ressources Humaines doit vous transmettre un certain nombre de tableaux de bord. Le groupe de dialogue du 15 décembre évoqué ci-dessus sera ainsi l'occasion d'un échange sur ces documents de suivi.

Je vous de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Luc CIULKIEWICZ
FSU
Secrétaire général
104, rue Romain ROLLAND
93260 LES LILAS

La direction des ressources humaines

Cécile AVEZARD